

SERVICE PÔLE JURIDIQUE ET MARCHÉS PUBLICS
N°AR_097_2025

Objet : COMMISSION COMMUNALE POUR LA SECURITE (CCS) CONTRE L'INCENDIE ET LA PANIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC - DESIGNATION DE M. LUCAS FRANCINI

LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission de sécurité et d'accessibilité ;

VU le décret n° 97-645 du 31 mai 1997 relatif à la commission de sécurité et d'accessibilité et notamment son article 5 modifiant le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2017 modifiant l'arrêté de création des commissions communales pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

VU l'arrêté n° 096_2025 du 21 novembre 2025 de fin de nomination portant désignation de Monsieur Thierry DOUX en qualité de membre de la Commission Communale de Sécurité dans les ERP ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 30 novembre 2021 ;

VU le dossier de Monsieur Lucas FRANCINI, adjoint technique – échelon 1 ;

CONSIDÉRANT, qu'il est nécessaire de désigner un agent communal afin de siéger au sein de la commission communale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, avec voix délibérative ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Monsieur Lucas FRANCINI, est nommé pour siéger avec voix délibérative au sein de la commission communale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Article 2 : Le présent arrêté sera effectif à compter de sa date de notification à l'intéressé.

Article 3 : Le Maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État et publié au registre des arrêtés.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois.

Orange, le

21 NOV. 2025



Le Maire,
Yann BOMPARD

Notifié le ...21 NOV...2025
Signature

